MAT1026 – DIDACTIQUE DE L'ARITHMÉTIQUE AU PRIMAIRE

Plan de cours

(version du 14 septembre 2026)

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Sabrina Héroux, professeure
Adresse courriel	heroux.sabrina@uqam.ca
Espace-cours Moodle	http://www.moodle.uqam.ca **MAT1026 gr.010 Automne 2026**
Communication	1- Pour m'informer de l'utilisation d'un prénom choisi et/ou de votre choix de pronoms, veuillez me contacter le plus tôt possible par courriel. 2- Je ne réponds qu'aux messages provenant de votre adresse @courrier.uqam.ca 3- La fin de semaine est un moment de déconnexion et je ne réponds pas aux messages.

GROUPE ET HORAIRE DU COURS

Session :	**Automne 2026**
Groupe :	**010**
Horaire des séances de cours :	**Lundi de 9h00 à 12h00**
Horaire des séances d'exercices :	**Lundi de 12h00 à 13h00**
Dates :	**14 septembre au 21 décembre 2026**
Local pour les séances de cours:	**voir Espace-cours Moodle**
Local pour les séances d'exercices :	**voir Espace-cours Moodle**

DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à préparer les personnes étudiantes à enseigner les diverses notions d'arithmétique prévues au préscolaire et au primaire tout en développant leur sens critique face à diverses tendances dans l'enseignement des mathématiques. Ce cours aborde les questions suivantes : - le développement des concepts de nombres naturels, nombres entiers et nombres rationnels et des opérations sur ces nombres chez l'enfant de 4 à 12 ans; - l'apprentissage des différentes représentations (plus ou moins concrètes, imagées ou dessinées, symboliques) de ces nombres et des opérations sur ceux-ci; - les difficultés liées à l'apprentissage et l'enseignement de l'arithmétique; - le rôle de l'erreur dans l'apprentissage et à l'enseignement de l'arithmétique; - l'élaboration de situations d'apprentissage en arithmétique; - exploration des principaux manuels scolaires en usage dans les écoles.

INSERTION DU COURS DANS LE PROGRAMME

Ce cours de 3 crédits est obligatoire et s'inscrit dans le cheminement du Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (formation initiale) - cheminement à temps complet (7593), du Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire - cheminement intégré Diplôme d'études collégiales/Baccalauréat (7592), du Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (formation initiale) - temps partiel (6694) et du Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, profil intervention au préscolaire-primaire (7088).

PRÉALABLES AU COURS

MAT1011 – L'activité mathématique

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES À DÉVELOPPER (EN LIEN AVEC L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES)

Compétence 3 - Concevoir des situations didactiques pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques en fonction des compétences mathématiques et transversales visées par le programme de formation au préscolaire et au primaire, et en fonction de clientèles diverses	**Niveau de développement attendu**
1. Connaître l'ensemble des compétences à développer chez les élèves et faire preuve soi-même d'une certaine maîtrise de ces diverses compétences	Consolidation
2. Connaître l'ensemble du contenu mathématique que les élèves devront mobiliser et être en mesure soi-même de mobiliser ce même contenu.	
3. Percevoir à travers les mathématiques un moyen de développer des compétences transversales et de les appliquer dans des domaines de vie.	
4. Accepter de se lancer sur des pistes mathématiques inconnues avec les élèves.	
5. Recourir à différentes approches pédagogiques pour l'enseignement des mathématiques (pédagogie du projet, enseignement coopératif, résolution de situations-problèmes)	
6. Recourir au matériel didactique et aux NTIC dans l'enseignement des mathématiques en tant qu'instruments de découvertes pour les élèves, d'approfondissement de leur savoir et d'expression de leur savoir-faire	
C4. Piloter des situations didactiques pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques en fonction des compétences mathématiques et transversales visées par le programme de formation au préscolaire et au primaire, et en fonction de clientèles diverses	**Niveau de développement attendu**
1. Créer des conditions pour que les élèves s'engagent dans des situations-problèmes, des tâches ou des projets significatifs et mettre à leur disposition les ressources nécessaires à leur réalisation.	Sensibilisation
C5. Observer et évaluer le développement des compétences mathématiques et transversales, de même que l'acquisition des connaissances mathématiques chez les élèves	**Niveau de développement attendu**
1. Être habile à repérer les lacunes dans les stratégies d'apprentissage et d'adaptation sociale des élèves en difficulté d'apprentissage ou de comportement	Sensibilisation
2. Élaborer des outils permettant de rendre compte de la progression des élèves dans le développement des compétences mathématiques et transversales et dans l'acquisition de connaissances mathématiques.	
C6. Dans le contexte des mathématiques, adapter ses interventions	**Niveau de**

pédagogiques aux besoins et caractéristiques d'élèves dans différents contextes: élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou de comportement, élèves en classes multiprogrammes, élèves en milieu défavorisé...	**développement attendu**
1. Connaître les processus didactiques selon lesquels l'élève acquiert des connaissances et développe ses compétences mathématiques, développe ses habiletés et adopte les comportements pertinents	Sensibilisation
2. Travailler à partir des conceptions des élèves, de leurs erreurs, de leurs difficultés, etc.	
3. Être habile à éveiller la curiosité des élèves, à les motiver à apprendre et à mettre à contribution leurs expériences	
C7. Planifier, organiser et superviser le fonctionnement d'un groupe-classe en vue de favoriser le développement des compétences transversales des élèves, dans le contexte des mathématiques	**Niveau de développement attendu**
1. Être habile à élaborer des stratégies d'enseignement qui favorisent l'exploitation de processus mentaux supérieurs (esprit d'analyse et de synthèse, capacité de résoudre des problèmes, d'établir des relations...), de même que l'intégration et l'interdépendance des savoirs et des expériences	Sensibilisation

CONTENU DU COURS

- Le programme de mathématiques du primaire (section arithmétique)
- Le nombre
- La numération
- L'addition et la soustraction
- La multiplication
- La division
- Les entiers relatifs et propriétés des opérations.
- La représentation des fractions
- Comparaisons des rationnels et productions d'élèves
- L'addition et la soustraction de fractions
- La multiplication avec des fractions
- La représentation des décimaux
- Les opérations avec des décimaux

Thèmes transversaux :

- Apprentissage et l'enseignement des mathématiques;
- Clarification et enrichissement des concepts mathématiques ;
- Propositions didactiques relatives à ces concepts ;
- Analyse de divers raisonnements d'élèves ;
- Utilisation de matériels didactique avec les élèves.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les formules pédagogiques incluent : lectures de textes, visionnement de vidéo, évaluation formatives, analyse de production d'élèves, conception d'activités et d'interventions ainsi que l'exploration du matériel didactique.

Certaines séances auront lieu de manière asynchrone.

La responsabilité de la présence lors des séances en classe relève de la personne étudiante. C'est pourquoi la personne absente devra s'attendre à un refus de cours individuels pour combler les explications manquées. De plus, le contenu prévu des cours pourrait être modifié durant la session en fonction des besoins des personnes étudiantes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation		Pondération	Échéance
Évaluation 1 : Portfolio	Individuel	20 %	Hebdomadaire (En classe à l'UQAM)
Évaluation 2 : Travail pratique	Équipe de 2	40 %	Séance 7 : Lundi 26 octobre 2026 (Dépôt Moodle)
Évaluation 3 : Examen final	Individuel	40 %	Séance 15 : Lundi 21 décembre 2026 (En classe à l'UQAM)

Description des outils d'évaluation

Toutes les consignes détaillées seront disponibles sur Moodle.

Évaluation 1 : Portfolio. Le portfolio permettra de consigner, de manière régulière, des activités et des réflexions en lien avec le contenu vu en classe.

Évaluation 2 : Travail pratique. Ce travail consiste à préparer, réaliser et analyser une entrevue avec un enfant du préscolaire afin d'apprécier son développement du sens du nombre. Il se poursuit par l'expérimentation d'un jeu mathématique, au cours de laquelle les personnes étudiantes analyseront leurs interventions et leur pilotage.

Évaluation 3 : Examen final. Cette évaluation comporte des courtes questions pour lesquelles on demande une brève justification et de questions à court développement. Il sera permis d'avoir une feuille de note, format 8 ½ x 11, écrite à la main (recto-verso) et identifiée à votre nom, à remettre avec votre copie d'examen (pourra être récupérée ensuite).

Normes de présentation des travaux

Un canevas de présentation pour l'Évaluation 2 : Travail pratique est téléchargeable à partir de Moodle.

Critères de correction

Les grilles de correction sont disponibles sur Moodle.

Remise des travaux

Les travaux doivent être remis aux dates prescrites sous format « .doc » ou «.docx ».
Aucun travail ne sera accepté après la date limite.

Utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (IAg) dans le cadre de ce cours

Dans le cadre de ce cours, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (IAg), tels que ChatGPT (ou autres), sera permise par moment, fortement déconseillée à d'autres et interdite parfois. Cette information sera précisée dans les consignes des activités.

L'apprentissage de l'utilisation des outils d'IAg est une compétence émergente qu'il vous faut développer si vous souhaitez les utiliser. Les bibliothèques offrent de la documentation et des formations en ce sens.

Cela étant dit, certaines mises en garde sont importantes :

1. L'utilisation des outils d'IAg comporte des enjeux importants concernant la confidentialité et les droits d'auteurs.

Soyez conscient·es que toutes vos productions universitaires (exercices, travaux, examens, etc.) sont votre propriété intellectuelle et vous en avez les droits d'auteur. Si vous les téléversez ou les transcrivez (en tout ou en partie) dans des outils d'IAg, vos productions et idées pourraient être utilisées pour l'entrainement de ces outils et pourraient se retrouver dans les réponses générées par les outils d'IAg suite aux requêtes (prompt) d'autres personnes.

Soyez également conscient·es que si vous téléversez des documents (ou leur retranscription) protégés par des droits d'auteurs dans des outils d'IAg, vous violez possiblement la Loi sur les droits d'auteur et vous exposez à des recours et des sanctions.

2. Afin de maintenir une intégrité académique et intellectuelle, si vous choisissez d'utiliser des outils d'IAg, vous devrez ajouter en annexe une déclaration, comme suit :

- Je reconnais avoir utilisé [insérer l'outil d'IA, la version et l'hyperlien] pour [objectif spécifique].
- Les résultats des requêtes ont été utilisés pour [détailler l'utilisation].
- J'ai employé les requêtes suivantes : [requêtes entre guillemets ou hyperlien vers les requêtes].

Le manquement à ces consignes devient contraire aux règlements de l'université et constitue une violation de l'intégrité académique et intellectuelle. (Règlement #18 sur les infractions de nature académique)

« e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques; »

3. Rappelez-vous que moins vous mettez de temps dans vos requêtes (« prompts »), moins la qualité des réponses sera bonne. Si vous décidez d'utiliser des outils d'IAg (lorsque cela est permis), il vous faut y mettre les efforts et le temps.

4. Malgré le point 2, ne faites jamais confiance aux résultats.

Tout énoncé obtenu par un outil d'IAg doit être présumé comme faux, sauf si vous connaissiez la réponse avant de poser la question ou que vous ayez vérifié avec au moins deux autres sources de qualité * les réponses que vous obtenez. Les outils d'IAg donnent de meilleurs résultats quand l'utilisateur possède des connaissances et une expertise concernant les sujets.

N'oubliez pas que vous êtes responsable de toutes erreurs, omissions ou faussetés présentées par ces outils.

5. Réfléchissez toujours avant d'utiliser des outils d'IA. Comme tout outil, l'IA peut être utile en certaines circonstances, lorsqu'elle est permise. Cependant, ce n'est pas la « voix » de l'IA que je veux lire, ce n'est pas son style que je veux évaluer, ce ne sont pas ses expressions que je souhaite découvrir, mais les vôtres. L'utilisation des outils d'IA n'est donc pas appropriée pour toutes les tâches, ni dans toutes les situations.

*Qualité des sources :

1. Fiabilité : L'éditeur est connu, reconnu et neutre de biais
2. Crédibilité : La personne autrice est reconnue dans son domaine
3. Validité : La source cite d'autres sources
4. Objectivité : Dans la source, les faits sont exposés de manière neutre, ils ne prennent pas parti
5. Exactitude : La source s'appuie sur des faits vérifiables
6. Actualité : La source est récente et l'information est à jour

Barème de notation

La note de passage du cours est 60%. Cependant, pour réussir le cours, il faut aussi réussir l'examen avec 60 % et avoir remis l'ensemble des évaluations qui sont faites à la maison.

Note	Min inclus	Max exclu	Note	Min inclus	Max exclu	Note	Min inclus	Max exclu	Note	Min inclus	Max exclu
A+	96	100[1]	**B+**	86	90	**C+**	76	80	**D+**	65	70
A	93	96	**B**	83	86	**C**	73	76	**D**	60	65
A-	90	93	**B-**	80	83	**C-**	70	73	**E**	0	60

[1] Exceptionnellement cette valeur est incluse dans l'intervalle max.

Politique du français

Une attention particulière est accordée à la qualité de la langue française dans tous les travaux demandés. *La qualité du français sera évaluée jusqu'à concurrence de 10%.* Ainsi toutes les catégories d'erreurs seront retenues, qu'elles soient de l'ordre de l'orthographe grammaticale, de l'orthographe lexicale, de la syntaxe, de la ponctuation ou même de l'organisation du texte.

Communication des résultats

Les personnes étudiantes pourront prendre connaissance de leurs résultats ici : https://portailetudiant.uqam.ca/

MATÉRIEL REQUIS

Ce cours est soutenu par Moodle. Cette plateforme permet l'accès à : notes de cours, consignes des travaux et autres documents. **L'étudiante ou l'étudiant est responsable de signaler à l'enseignante toute difficulté dans l'utilisation de Moodle**.

Consultez numerique.uqam.ca qui a comme mission d'aider la communauté étudiante de l'UQAM à développer ses compétences numériques et citoyennes, et à réussir ses études à l'aide des ressources technologiques accessibles à l'UQAM. Cette plateforme permet d'explorer les bases essentielles technologiques de l'UQAM, de découvrir les ressources technologiques de l'UQAM, et de développer et mobiliser les compétences informationnelles et les habiletés technologiques en tant que personne étudiante.

LECTURES OBLIGATOIRES

Les lectures du livre *Faire des mathématiques : 2 ou 3 choses à propos de l'arithmétique au primaire* sont obligatoires et contribueront à la réussite du cours. Ces lectures sont partie intégrante du cours et relèvent de la responsabilité de chacun et chacune.

CONTENU ET CALENDRIER DES SÉANCES

Les contenus des cours sont donnés à titre indicatif. L'enseignante souhaite tenir compte des besoins des personnes étudiantes. Si les contenus d'une séance ne sont pas terminés, ils seront poursuivis à la suivante.

Date	Contenu du cours
Lundi 14 septembre 2026	**Séance 1 : Introduction à la didactique**
Lundi 21 septembre 2026	**Séance 2 : Nombre**
Lundi 28 septembre 2026	**Séance 3 : Numération (incluant décimaux)**

Lundi 5 octobre 2026	**Séance 4 : Congé élection provinciale [cours asynchrone]**
Lundi 12 octobre 2026	**Séance 5 : Congé férié de l'Action de Grâce**
Lundi 19 octobre 2026	**Séance 6 : Addition et soustraction (sens et nombres négatifs)**
Lundi 26 octobre 2026	**Séance 7 : Addition et soustraction (faits numériques et calcul mental)**
Lundi 2 novembre 2026	**Séance 8 : Addition et soustraction (calcul écrit incluant décimaux)**
Lundi 9 novembre 2026	**Séance 9 : Multiplication et division (sens et priorité des opérations)**
Lundi 16 novembre 2026	**Séance 10 : Multiplication et division (faits numériques et calcul mental)**
Lundi 23 novembre 2026	**Séance 11 : Multiplication et division (calcul écrit incluant décimaux)**
Lundi 30 novembre 2026	**Séance 12 : Fraction (sens)**
Lundi 7 décembre 2026	**Séance 13 : Fraction (opération)**
Lundi 14 décembre 2026	**Séance 14 : Fraction (pourcentage)**
Lundi 21 décembre 2026	**Séance 15 : Examen final**

CHARGE DE TRAVAIL

Un cours de baccalauréat de 3 crédits correspond à 135 heures de travail par session, soit **9 heures de travail par semaine**. En temps normal, le découpage est le suivant :

- 15 semaines x 3 heures de cours/semaine : 45 heures de cours
- 15 semaines x 6 heures de travail à la maison : 90 heures de travail personnel
    - Incluant lectures, révision, devoirs, travaux, etc.
    - Incluant normalement 1 h/semaine de « séance d'exercices » offert par le département de mathématique.

Dans le cadre du cours MAT1026, plusieurs activités spécifiques sont prévues de façon à vous aider à consacrer au cours le temps nécessaire à sa réussite.

ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS

Par leur présence et leur participation en classe au moment convenu par la personne enseignante, les étudiantes et les étudiants deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, elles et ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des étudiantes et étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire. La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée en ligne.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services- conseils@uqam.ca

Bureau de l'aide financière : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca.

Concernant les **bourses**, pensez à consulter le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : sve.uqam.ca

RÈGLEMENTS ET *POLITIQUES*

Consignes pour la participation à un cours ou à une activité d'enseignement en ligne

https://etudier.uqam.ca/modalites-enseignement

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut exiger que l'étudiante ou l'étudiant active son microphone et sa caméra, notamment dans le cadre d'évaluations, à moins de circonstances exceptionnelles qui doivent être discutées avec l'enseignante ou l'enseignant.

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.

En cas d'enregistrement, l'étudiante ou l'étudiant sera informé au début de la séance.

Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de désactiver son microphone et sa caméra si elle ou il ne souhaite pas être enregistré.

À défaut de désactiver son microphone et sa caméra, l'étudiante ou l'étudiant consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante ou l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.

Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante ou l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, la totalité ou une partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante ou un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

En s'inscrivant à un cours ou à une activité d'enseignement en ligne, l'étudiante ou l'étudiant accepte et s'engage à respecter les consignes décrites précédemment.

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_18.pdf

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, constitue notamment une infraction le fait de poser ou tenter de poser l'un des actes suivants ou le fait d'y participer :

a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité;

b) le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
c) le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par l'étudiante, l'étudiant aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant à qui ce travail est soumis;
d) la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen;
e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques;
f) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne;
g) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
h) l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation;
i) la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
j) la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Politique numéro 2 sur la liberté académique universitaire

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2023/06/Politique_2_liberte_academique_universitaire.pdf

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission d'une université. Ce droit comprend la liberté : a) d'enseignement et de discussion ; b) de recherche, de création et de publication ; c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion ; d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques. Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section Liberté académique universitaire sur le site enseigner.uqam.ca

Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible à harcelement.uqam.ca

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
  514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
  514 987-3185; sve.uqam.ca
- Service de la prévention et de la sécurité :
  514 987-3131; sps.uqam.ca

Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « ***harcèlement*** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
  514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
  514 987-3185; sve.uqam.ca
- Service de la prévention et de la sécurité :
  514 987-3131; sps.uqam.ca

Politique numéro 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Les **personnes étudiantes** qui vivent avec une déficience visuelle, auditive ou motrice; une condition neurodéveloppementale, par exemple un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA); un trouble d'apprentissage ou de santé mentale; une maladie organique ou toute autre **limitation diagnostiquée et entraînant une incapacité significative et persistante, sont en droit de**

se prévaloir de divers aménagements dans le but de pallier la situation handicapante dans laquelle elles se trouvent, et ce, sans discrimination ni privilège.

Après une évaluation spécifique des besoins, des aménagements pourront être proposés pour les contextes de formation académique ou pratique (stage) dans lesquels elles rencontrent des obstacles inhérents à leur situation de handicap.

Bien que le service soit accessible en tout temps, **il est fortement recommandé de faire les démarches auprès du Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) dès le début du trimestre**.

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap du BIRÉ
situation.handicap@uqam.ca
514-987-3148

***Le BIRÉ offre également un **service de soutien à l'apprentissage** à **toutes les personnes étudiantes** et un **accompagnement spécialisé** aux **personnes étudiantes autochtones**, **parentes**, **issues de l'international** et de la **diversité sexuelle et de genre**.

Pour en savoir plus > bire.uqam.ca

QUELQUES RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

Cerquetti-Aberkane, F., Rodriguez, A., Johan, P. (2001). Les maths ont une histoire. Paris : Hachette.

Biron, D (2009) Développement de la pensée mathématique chez l'enfant. Montréal: Les Éditions CEC

Boulet, G. et Francavila, M. (2007) Math en mots. Sherbrooke : Edition CRP https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/190775952

Dubois, C., Fénichel, M. & Pauvert, M. (1993). Se former pour enseigner les mathématiques. Paris: Armand Colin. 4 tomes. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/299451349

Dufour, N. (2011). Dictionnaire mathématique CEC. Montréal : CEC. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/1130967835

Grignon, J. (1991). Aide-mémoire mathématique. Anjou: APAME. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/35942190

Jonnaert, P. (1996, 2ième édit.). L'enfant-géomètre. Une autre approche de la didactique des mathématiques à l'école primaire. Bruxelles : Plantyn. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/492212250

Jonnaert, P. et al. (2015). Didactique de l'arithmétique au primaire. Montréal : ERPI. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/910834430

Kayler, H., Trudel, P. (2002). De la théorie à la pratique : repères culturels en mathématiques. Montréal : CEC. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/1131012269

Laflamme, J. (2004). Leximath junior. Laval : Beauchemin. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/56965473

Pallascio, R., Labelle, G. (dir) (2000). Mathématiques d'hier et d'aujourd'hui. Montréal : Modulo. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/43885547

Picard, C. (2023). Se préparer à enseigner les mathématiques au primaire. JFD.

Poirier, L. (2001). Enseigner les maths au primaire. Notes didactiques. Montréal : ERPI. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/47786088

Small, Marian (2018). Grandes idées pour l'enseignement des mathématiques. Chenelière Éducation. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/1035226336

Van de Walle, J. et Lovin L.H. (2008). L'enseignement des mathématiques. Montréal : ERPI. (3 tomes). https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/226302291